



PROCEDURE DE RETRAIT DU DIPLOME

Réf : article 16 de la circulaire n°2015-0012 du 24 mars 2015

Sur place au service scolarité de l'établissement où vous avez obtenu votre diplôme :

En personne : munissez-vous de votre pièce d'identité et si possible d'une copie de votre attestation de réussite ou certificat provisoire.

- Par procuration : la personne que vous mandatez devra présenter votre pièce d'identité et la sienne, le formulaire de procuration que vous aurez dûment rempli et signé, ainsi que la copie de votre attestation de réussite ou certificat provisoire (si possible).

Par correspondance : En complétant le formulaire ci-dessous et en l'adressant accompagné des pièces demandées, au service scolarité de l'établissement où vous avez obtenu votre diplôme.

DEMANDE D'ENVOI PAR CORRESPONDANCE

Votre / vos diplôme(s) demandé(s)

Faculté / institut / école :

Diplôme(s) : C2i DAEUB DU/ DIU DUT DEUST LICENCE
 LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER DOCTORAT INGÉNIEUR AUTRE

Intitulé du (des) diplôme(s) : Année
d'obtention : /.....

Votre état civil

Nom patronymique : Prénom :

Date de naissance : Numéro d'étudiant :

Numéro INE (facultatif) :

Vos coordonnées

Adresse ou vous souhaitez vous faire envoyer le recommandé:

..... Ville

..... Code postal : Adresse

mail : Téléphone :

Ambassade ou délégation européenne si envoi à l'étranger :

Pièces à joindre

- Ce document rempli et signé
- La copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Une copie de votre attestation de réussite ou certificat provisoire (si possible)
7.05 euros de timbres (prix en vigueur au 01 /01 /22)

Fait à : Le : Signature :